République Française Département de la Haute-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CROISILLE S/BRIANCE 87130

Séance du : 12 Octobre 2022

Délibération N° 2022- 896 portant sur : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un contrat LDD pour un véhicule électrique

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 3 Octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents:

Mesdames BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, GIBORY Brigitte, CLAIRE Mélissa, RAFFIER Françoise,

Messieurs DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, LE GRAND Yannick.

Absents représentés :

CHALARD David, pouvoir à Monsieur LE GRAND Yannick COTTON Dominique, pouvoir à Madame RAFFIER Françoise FRACHET Lucien, pouvoir à Madame BOUTHIER Marie-Laure ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard

Absente excusée :

BOIRAT Aurélie

| Membres | 13 |
|------------|----|
| Présents | 8 |
| Représenté | 4 |
| Votants | 12 |
| Exprimés | 12 |
| Pour | 12 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Envoyé en préfecture le 13/10/2022 Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le 1211 9 9

ID: 087-218705101-20221013-2022896-DI

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LE GRAND Yannick, Maire-Adjoint, délégué pour la consultation des concessionnaires pour l'acquisition d'un véhicule électrique en replacement du Partner.

Suite à la décision de la Municipalité et aux débats d'orientations budgétaires, le Conseil Municipal a décidé de se tourner vers une location, via un contrat de crédit-bail.

Monsieur LE GRAND Yannick présente les propositions des concessionnaires consultés.

- De retenir la proposition :

Concession Renault

Prix de référence valeur du véhicule 28 912 TTC avec un financement sur la base d'un loyer mensuel de 371.71 euros HT pour une durée de 60 mois ; véhicule disponible de suite

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location pour une durée de cinq ans pour l'acquisition d'un Renault Kangoo selon les conditions de la proposition commercial de crédit-bail en LDD établi en date du 19 Septembre 2022
- D'autoriser le rachat du Peugeot Partner pour la somme de 1 Euros TTC.
- D'inscrire cette dépense obligatoire au budget 2022.
- D'inscrire cette cession au budget 2022

Fait à La Croisille S/Briance le 12 Octobre 2022.

Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE



République Française Département de la Haute-Vienne

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le HIOLES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CROISILLE S/BRIANCE 87130

Séance du : 12 Octobre 2022

Délibération N° 2022- 895 portant sur : Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention avec l'association des commerçants pour la mise à disposition du local de « la Poste » pour la vente de livres au profit de l'école par la Communauté Anglaise.

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 3 Octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents:

Mesdames BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, GIBORY Brigitte, CLAIRE Mélissa, RAFFIER Françoise,

Messieurs DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, LE GRAND Yannick.

Absents représentés:

CHALARD David, pouvoir à Monsieur LE GRAND Yannick COTTON Dominique, pouvoir à Madame RAFFIER Françoise FRACHET Lucien, pouvoir à Madame BOUTHIER Marie-Laure ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard

Absente excusée :

BOIRAT Aurélie

| Membres | 13 |
|------------|----|
| Présents | 8 |
| Représenté | 4 |
| Votants | 12 |
| Exprimés | 12 |
| Pour | 12 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Envoyé en préfecture le 13/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le

ID: 087-218705101-20221013-2022895-DE

Monsieur le Maire présente à nouveau la situation de la Communauté Anglaise pour la vente de ses livres et propose de mettre à disposition le bâtiment communal de la poste selon certaines conditions.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus présents le projet de la convention et en fait la lecture.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire de signer la convention avec l'association des commerçants pour la mise à disposition du local de « la Poste » pour la vente de livres au profit de l'école par la Communauté Anglaise, ci-joint.

Fait à La Croisille S/Briance le 12 Octobre 2022.

Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE

République Française Département de la Haute-Vienne

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CROISILLE S/BRIANCE 87130

Séance du : 12 Octobre 2022

Délibération N° 2022-897 portant sur : Désignation d'un nom à la salle des fêtes

Le Conseil Municipal de cette Commune, suivant convocation en date du 3 Octobre 2022, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Jean-Gérard DIDIERRE, Maire.

A été nommé secrétaire de séance : Madame BOURLIATAUD Isabelle

Présents:

Mesdames BOURLIATAUD Isabelle, BOUTHIER Marie – Laure, GIBORY Brigitte, CLAIRE Mélissa, RAFFIER Françoise,

Messieurs DIDIERRE Jean-Gérard, MONZAUGE Christian, LE GRAND Yannick.

Absents représentés :

CHALARD David, pouvoir à Monsieur LE GRAND Yannick COTTON Dominique, pouvoir à Madame RAFFIER Françoise FRACHET Lucien, pouvoir à Madame BOUTHIER Marie-Laure ROLLAND Jean, pouvoir à Monsieur DIDIERRE Jean-Gérard

Absente excusée :

BOIRAT Aurélie

| Membres | 13 |
|------------|----|
| Présents | 8 |
| Représenté | 4 |
| Votants | 12 |
| Exprimés | 12 |
| Pour | 9 |
| Contre | 1 |
| Abstention | 2 |

Après un rappel de l'investissement de Monsieur Clody MUSETTE pendant plus de 10 ans dans les différentes manifestations communales, en particulier l'organisation de bals de la foire le 18 de chaque mois, des bals dans la salle des fêtes, de participation aux vœux de la municipalité, et des cours d'accordéon tous les jeudis à la Croisille-sur-Briance, Monsieur le Maire propose de dénommer la salle des fêtes communale : CLODY MUSETTE.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- Nommer la salle des fêtes « Clody MUSETTE », avec l'accord de l'intéressé. Avec 9 voix pour, trois abstentions.

Fait à La Croisille S/Briance le 12 Octobre 2022.

Le Maire, Jean-Gérard DIDIERRE

